

Code produit: CE 152 C0054 B BE-2

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 4.0.7, établi le: 11.04.2023 Région: BE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Solitaire

UFI:

CU59-P0UP-4006-VGNS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Produit phytopharmaceutique à usage professionnel. Agriculture.

Herbicide

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Certis Belchim N.V. - België/Belgique

Technologielaan 7

B-1840 Londerzeel - Belgique

N° de téléphone 00 32 (0)52/30 09 06 N° Fax 00 32 (0)52/30 11 35

e-mail info.be@certisbelchim.com - www.certisbelchim.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

www.certisbelchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

Centre Antipoison pour le Luxembourg : (+352) 8002 5500

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411

Carc. 2; H351

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Classification et étiquetage conforme à l'agrément de l'autorité compétente nationale.

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement



Code produit: CE 152 C0054 B BE-2

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 4.0.7, établi le: 11.04.2023 Région: BE

Attention

Mentions de danger

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

du visage.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

UFI:

CU59-P0UP-4006-VGNS

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Propyzamide 400 g / I (SC)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires			
	N° CAS / CE /	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		%	
	Index / REACH					
1	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide					
	23950-58-5	Aquatic Acute 1; H400	>=	25,00 - <	50,00	% en
	245-951-4	Aquatic Chronic 1; H410				poids
	616-055-00-4 Carc. 2; H351					
	-					
2	éthylène-glycol					
	107-21-1	Acute Tox. 4; H302	>=	5,00 - <	10,00	% en
	203-473-3	STOT RE 2; H373o				poids
	603-027-00-1					
	01-2119456816-28					
3	1,2-benzisothiazol-	3(2H)-one				
	2634-33-5	Acute Tox. 4*; H302	<	0,10		% en
	220-120-9	Aquatic Acute 1; H400				poids
	613-088-00-6	Eye Dam. 1; H318				
	01-2120761540-60	Skin Irrit. 2; H315				
		Skin Sens. 1; H317				

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(*,**,****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
2	H373
	orale; reins; -



Code produit: CE 152 C0054 B BE-2

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 4.0.7, établi le: 11.04.2023 Région: BE

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette,

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2); Monoxyde de carbone (CO); dérivés chlorés; Hydrocarbures; Oxyde d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



Code produit: CE 152 C0054 B BE-2

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 4.0.7, établi le: 11.04.2023 Région: BE

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'ecart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée

Valeur 25 °C

Stabilité au stockage

Valeur 2 année(s)

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en même temps que les aliments, les boissons et les aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution sectorielle

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	éthylène-glycol	107-21-1		203-473	-3
	2000/39/EC				
	Ethylene glycol				
	VLE (courte durée)	104	mg/m³	40	ppm
	VLE (8h)	52	mg/m³	20	ppm
	Résorbtion de l'épiderme / sensilibisateur	Skin			
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan che	mische ag	entia / Liste de	valeurs lim	ites d'exposition
	aux agents chimiques				
	Ethyleenglycol /				
	Ethylèneglycol (en aérosol)				
	VLE (courte durée)	104	mg/m³	40	ppm
	VLE (8h)	52	mg/m³	20	ppm



Code produit: CE 152 C0054 B BE-2

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 4.0.7, établi le: 11.04.2023 Région: BE

Remarque/s D, M

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance				N° CAS / CE		
	Voie d'exposition durée d'action effet			Valeur			
1	éthylène-glycol			107-21-1			
	dermale (chronique) à long terme		systémique	106	mg/kg/jour		
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	35	mg/m³		

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance				N° CAS / CE		
	Voie d'exposition durée d'action effet			Valeur			
1	éthylène-glycol			107-21-1			
	dermale (chronique) à long terme		systémique	53	mg/kg/jour		
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	7	mg/m³		

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur AP2

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation		
liquide		
Etat		
liquide		
Couleur		
blanc		
Odeur		
fruitée		
На		



Code produit: CE 152 C0054 B BE-2

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 4.0.7, établi le: 11.04.2023 Région: BE

Valeur	8,1
Concentration	1 % solution aqueuse

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition

Donnée non disponible.

Point de fusion/point de congélation

Donnée non disponible.

Température de décomposition

Donnée non disponible.

Point d'éclair			
Valeur	>	95	°C
Source	Fabricant		

Température d'inflammation

Donnée non disponible.

Température d'auto-inflammabilité						
Valeur	402 °C					
Source	Fabricant					

Propriétés comburantes

Aucune possibilité probable ou réaliste que ce matériau présente un risque d'oxydation.

Propriétés explosives

Aucune possibilité probable ou réaliste que la matière présente un risque d'explosion.

Inflammabilité

Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion

Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité	
Valeur	1,123 g/cm³
Température de référence	20 °C
Méthode	CEE A3
Source	Fabricant

Solubilité

Donnée non disponible.

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE		
1	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)l	penzamide	23950-58-5		245-951-4		
log F	Pow			3			
Sour	rce	Fabricant					
2	éthylène-glycol		107-21-1		203-473-3		
log F	Pow			-1,36			
Tem	pérature de référence			25	°C		
Sour	rce	ECHA					

Viscosité cinématique					
Valeur	400	-	800	mPa*s	



Code produit: CE 152 C0054 B BE-2

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 4.0.7, établi le: 11.04.2023 Région: BE

Type Source	dynamique Fabricant			
Valeur Température de référence	288	-	10000 20	mPa*s °C
Type Source	cinématique Fabricant			
Valeur Température de référence	240	-	7600 40	mPa*s °C
Type Source	cinématique Fabricant			

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable si utilisé et stocké en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxi	Toxicité orale aiguë				
N°	Nom du produit				
1	Solitaire				
DL5	0	>	5000	mg/kg	
Espé	èces	rat			
Soul	rce	Fabricant			

Toxi	Toxicité dermale aiguë				
N°	Nom du produit				
1	Solitaire				
DL5	0	>	2000	mg/kg	
Espé	èces	lapin			
Soul	rce	Fabricant			

Toxi	cité aiguë par inhalation	
N°	Nom du produit	
1	Solitaire	
	d'agrégation arque/s	Poussière/Brouillard En raison de la faible pression de vapeur du propyzamide et de l'absence de toxicité par inhalation de la substance active, une étude sur la toxicité aiguë par inhalation de la formulation ne peut être réalisée.



Code produit: CE 152 C0054_B BE-2

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 4.0.7, établi le: 11.04.2023 Région: BE

Cor	rosion cutanée/irritation cutanée	
N°	Nom du produit	
1	Solitaire	
Sou	rce	Fabricant
Éval	luation	légèrement irritant
Eval	luation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification
		ne sont pas remplis.

Lés	ions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	Nom du produit	
1	Solitaire	
Sou	rce	Fabricant
Éva	luation	légèrement irritant
Eva	luation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification
		ne sont pas remplis.

Sens	Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
N°	Nom du produit		
1	Solitaire		
Voie	d'exposition	Peau	
Espé	Espèces cobaye		
		Fabricant	
Évaluation non sensibilisant		non sensibilisant	

Muta	agénicité sur les cellules germinales	
N°	Nom du produit	
1	Solitaire	
Rem	arque/s	Il n'ya pas de données sur les effets mutagènes.

Toxi	cité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE
1	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)l	benzamide	23950-58-5	245-951-4
Sou	rce	Fabricant		
Eval	uation/Classement	Compte teni	u des données dispo	onibles, les critères de classification
		ne sont pas	remplis.	
2	éthylène-glycol		107-21-1	203-473-3
Sou	rce	ECHA		
Eval	uation/Classement	Compte tent	u des données dispo	onibles, les critères de classification
		ne sont pas	remplis.	

Can	Cancérogénicité					
N°	N° Nom du produit					
1	Solitaire					
Sou	rce	Fabricant				
Évaluation		Susceptible de provoquer le cancer				

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée					
N°	Nom du produit					
1	Solitaire					
Evaluation/Classement Compte tenu des données disponibles, les critères de cla						
		ne sont pas remplis.				

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations



Code produit: CE 152 C0054_B BE-2

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 4.0.7, établi le: 11.04.2023 Région: BE

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Tox	Toxicité sur les poissons (aigüe)						
N°	Nom du produit						
1	Solitaire						
CL50		>	85	mg/l			
Dur	ée d'exposition		96	h			
Espèces		Oncorhynchus mykiss					
Sou	rce	Fabricant					

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxi	Toxicité pour les daphnies (aigüe)						
N°	Nom du produit						
1	Solitaire						
CE5	0	>	65	mg/l			
Duré	e d'exposition		48	h			
Espèces		Daphnia magna					
Sour	rce	Fabricant					

Toxicité pour les daphnies (chronique) Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité pour les algues (aigüe)						
N°	Nom du produit						
1	Solitaire						
CE5	0	3	3,66	mg/l			
Duré	ée d'exposition	7	72	h			
Espé	èces	Pseudokirchneriella subcapitata	а				
Soul	rce	Fabricant					

Toxi	Toxicité pour les algues (chronique)						
N°	Nom du produit						
1	Solitaire						
NOE	NOEC 0,1 mg/l						
Duré	e d'exposition		7	jour(s)			
Espé	èces	Lemna gibba					
Soul	rce	Fabricant					

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

12.2 Persistance et dégradabilité

Bio	Biodégradabilité							
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE				
1	éthylène-glycol	107-21-1		203-473-3				
Type		diminution du COD (carbo	diminution du COD (carbone org. dissous)					
Valeur		90	- 100	%				
Durée			10	jour(s)				
Méthode		OCDE 301 A						
Source		ECHA						
Éva	luation	facilement biodégradable						

Dég	Dégradabilité abiotique						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE		
1	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)l	benzamide	23950-58-5		245-951-4		
Туре		Hydrolyse					
рН				5-9			
Eval	uation/Classement	solide					



Code produit: CE 152 C0054 B BE-2

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 4.0.7, établi le: 11.04.2023 Région: BE

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Fact	Facteur de bioconcentration (FBC)						
N°							
1	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)l	benzamide	23950-58-5	245	-951-4		
FBC				49			
Espèces		Lepomis ma	crochirus				
Source		Fabricant					

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)	benzamide	23950-58-5		245-951-4	
log I	Pow			3		
Sou	rce	Fabricant				
2	éthylène-glycol		107-21-1		203-473-3	
log I	Pow			-1,36		
Tem	pérature de référence			25	°C	
Sou	rce	ECHA				

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)l	penzamide	23950-58-5		245-951-4	
log k	Koc			2,924		
Sou	rce	Fabricant				

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

7 Add 00 information
Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

Emballage

L'emballage de ce produit, soigneusement vidé, devra être ramené par l'utilisateur aux points de ramassage prévus à cet effet. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux prescriptions régionales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe 9
Code de classification M6
Groupe d'emballage III
N° d'identification de danger 90
Numéro ONU UN3082

Nom technique MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDE, N.S.A.

Sources de danger 3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide



Code produit: CE 152 C0054 B BE-2

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 4.0.7, établi le: 11.04.2023 Région: BE

Signe conventionnel "poisson et arbre"

Code de restriction en tunnels

Étiquette

Marque "matière dangereuse

pour l'environnement"

14.2 Transport IMDG

9 Classe Groupe d'emballage Ш Numéro ONU UN3082

Nom et description ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

Sources de danger 3,5-dichloro-N-(1,1-dimethylprop-2-ynyl)benzamide

EmS F-A. S-F

Étiquettes

Marque "matière dangereuse Signe conventionnel "poisson et arbre"

pour l'environnement"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe a Groupe d'emballage Ш Numéro ONU UN3082

Nom et description Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. Sources de danger 3,5-dichloro-N-(1,1-dimethylprop-2-ynyl)benzamide

Étiquettes

Marque "matière dangereuse

pour l'environnement"

Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 3 1907/2006

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CF) 1907/2006

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75



Code produit: CE 152 C0054 B BE-2

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 22.06.2023 Version remplacée: 4.0.7, établi le: 11.04.2023 Région: BE

2	3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide	23950-58-5	245-951-4	75	
3	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	75	

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majer substances dangereuses	ırs impliquant des
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E2

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Règlement (CE) No 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques			
Règlement	Règlement (UE) No 547/2011 portant application du règlement (CE) no 1107/2009 concernant les exigences en matière		
d'étiquetage	e de produits phytopharmaceutiques		
Annexe III			
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.		
Spa1	Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 3.		
Spe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesure de réduction du risque).		
SPo	Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.		

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H3730 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

H302

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Nocif en cas d'ingestion.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 761350